

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-7 à L. 2121-12
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Villa du Prieuré :

LUNDI 23 FEVRIER 2026 à 20 H 30

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Finances

✓ **Budget principal**

1. Délibération portant affectation provisoire des résultats 2025
2. Vote des taux des taxes directes locales
3. Approbation du Budget Primitif 2026

✓ **Budget annexe Port – ZMEL**

4. Approbation du Compte Financier Unique 2025
5. Délibération portant affectation des résultats 2025
6. Approbation du Budget Primitif 2026

✓ **Budget annexe Restaurant de la plage**

7. Approbation du Compte Financier Unique 2025
8. Délibération portant affectation des résultats 2025
9. Approbation du Budget Primitif 2026
10. Subventions aux associations

✓ **Portage EPF – Beausite**

11. Signature d'un bail à construction sur les parcelles portées par l'EPF 74 au profit de Haute-Savoie habitat
12. Signature d'un acte de vente sur les parcelles portées par l'EPF 74 au profit de LA FONCIERE 74
13. Fin de mission de portage de l'EPF 74 et rachat des biens – Beau Site

Commande publique

14. Restaurant de la plage – Choix du mode de gestion du service public

Ressources humaines

15. Création d'emplois permanents
16. Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Domaine public et patrimoine

17. Réhabilitation du Centre technique municipal – Dépôt d'une autorisation d'urbanisme au nom de la commune
18. Oasis – Auberge du Bessard : Convention d'occupation précaire du domaine public – Année 2026
19. Passation d'un acte en la forme administrative et désignation de l'élu représentant la collectivité
20. Modification du règlement intérieur du complexe d'animation.

Petite enfance

21. Règlement de fonctionnement de la crèche Pic & Plume

Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

Informations diverses

Questions diverses

A Sevrier, le 17 février 2026

LE MAIRE,
Bruno LYONNAZ

